

premier ministre a insisté maintes et maintes fois sur l'importance de ce qu'il a appelé nos libres institutions et notre libre parlement. Malheureusement, ses actions démentissent ses paroles. "Que ta main gauche ne sache pas ce que fait ta droite" dit la Bible; le premier ministre doit suivre une nouvelle version, que je ne connais pas encore, car, pour lui, il ne faut pas que ce qu'il dit sache ce qu'il a déjà fait.

Je note cette tendance depuis longtemps, surtout depuis que je siége ici. Il me semble que de plus en plus on cherche à faire du Parlement une simple chambre d'enregistrement, ce qui n'est pas de nature à nous plaire. Je n'étais pas ici depuis deux ans quand un de mes collègues m'a dit: "A quoi bon, nous ne pouvons rien faire ici." En effet, tout semble bien arrêté d'avance. Le premier ministre nous dit: "Eh bien, mes enfants, voici ce que nous avons fait. Nous vous présentons des mesures législatives que vous pourrez vérifier." Nous nous réunissons donc ici et, le mécanisme de notre vie politique étant ce qu'il est, nous votons comme on nous dit de voter. Voilà à peu près la situation.

Je prends la parole simplement pour manifester une opposition fondée sur des principes. Ce n'est pas que je m'oppose à la reconstitution de la commission. Je crois que le Gouvernement, par ses services administratifs, a bien pesé la chose et ce n'est pas à cet aspect de la question que j'en ai. Mais le premier ministre n'a même pas eu, dirons-nous, la courtoisie de présenter la mesure sans parler de démissions ou de nominations. Il aurait fallu la soumettre à l'approbation du Parlement avant de chercher à pourvoir à ce poste. Peut-être songeait-il à quelqu'un en particulier, qu'il destinait à cet emploi, peut-être tout était-il prévu d'avance, mais enfin, c'est ni plus ni moins la négation des principes démocratiques et le mépris de nos libres institutions parlementaires.

M. KNOWLES: Quand le ministre de la Justice répondra au député de Macleod, il rappellera sans doute que, lors de sa déclaration du 8 juin, le premier ministre a simplement dit que le Gouvernement avait l'intention d'accepter la démission du colonel Cross, une fois la présente mesure adoptée, et de nommer, une fois la mesure en vigueur, le juge Archibald à la Cour d'échiquier puis commissaire en chef de la Commission des transports.

M. DIEFENBAKER: Le député est-il devin ou adjoint parlementaire du ministre?

M. KNOWLES: Mon honorable ami juge sans doute que c'est précisément la réponse

[M. Hansell.]

que ferait probablement le ministre de la Justice. Il pourrait peut-être aussi faire remarquer que, si le premier ministre n'avait pas annoncé cela à l'avance, les députés de ce côté-ci demanderaient peut-être maintenant au Gouvernement quelles sont ses intentions.

Le très hon. M. ILSLEY: En effet. L'honorable député a raison.

M. KNOWLES: C'est probablement vrai. Peut-être serais-je de ceux qui l'interrogeraient au sujet de ses intentions. Mais même en présentant l'attitude du Gouvernement sous son meilleur jour,—et c'est ce que j'ai voulu faire,—les objections si raisonnables du député de Macleod ont tout de même quelque mérite. Si cela n'était arrivé qu'une seule fois, on pourrait prétendre que l'objection n'est formulée que pour la forme; mais le député de Macleod a raison. Nous avons de plus en plus l'impression qu'à chaque session nous ne sommes que des machines à approuver les décisions non seulement prises mais annoncées à l'avance par le Gouvernement.

Je ne reviendrai pas sur un cas semblable survenu au cours de la présente session ni sur les autres cas qui se sont présentés lors de sessions antérieures, parce que les députés s'en souviennent encore très bien, mais le ministre de la Justice et ses collègues ne devraient pas s'offusquer des observations de l'honorable député de Macleod. A cause de l'intérêt même qu'ils portent assurément à la démocratie parlementaire, ils devraient réfléchir un peu plus attentivement à ces questions.

Quand j'ai fait tout à l'heure une observation, le ministre de la Justice a reconnu que j'avais raison. Je prétends que c'eût été une meilleure ligne de conduite que celle qu'on a suivie. Avant de faire connaître ses intentions, le Gouvernement aurait du moins pu attendre que nous soyons saisis du projet de loi, que les simples députés aient pu lui demander comment il entend appliquer la mesure.

Cela peut sembler de peu de conséquence aux ministres qui sont au pouvoir depuis longtemps, mais c'est fort important aux yeux des simples députés comme nous et aux yeux de l'ensemble de la population. J'essaie de ne pas forcer la note. J'ai cherché,—au point que l'honorable député de Lake-Centre a cru que j'étais d'avis contraire,—à établir que la thèse adverse n'est pas dénuée de fondement. Je prie le Gouvernement de se rappeler que nous sommes encore en démocratie parlemen-